info VESDRE

Trimestriel n°110 - octobre-décembre 2025

Bulletin de liaison du **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Formation Exact Lab à Pepinster - juin 2025 ©CRV

Contrat de Rivière Vesdre
- Editorial 2
- Comité de Rivière 3
- Un nouveau PA... 4
- Inventaires des dégradations 5

Milieux et espèces
- La gestion des EEE 9
- Gestion sur le territoire Wallon 10
- La renouée à nombreux épis 11

Prévention des inondations
- Projet ModREc 2 sur la Vesdre 12

Sensibilisation
- Formation Exact Lab 14

Agenda 16

Editorial

L'année 2025 se clôture, un petit bilan s'impose…

Mais tout d'abord, nous tenons à vous dire MERCI !
Merci à nos partenaires d'avoir décidé de poursuivre l'aventure « Contrat de Rivière Vesdre » avec nous !
Et merci aux 8 nouveaux partenaires qui nous rejoignent à partir de 2026 !

Vous le savez, parallèlement aux conventions « ***Espèces Exotiques Envahissantes*** », « ***Culture du risque d'inondations*** » et plus récemment « ***ModRec2*** », l'année 2025 a en effet été largement consacrée au bilan du programme d'actions 2023-2025 et à la préparation du programme 2026-2028. Notre dossier de demande de reconduction est actuellement aux mains de Monsieur le Ministre Yves Coppieters et sa décision devrait nous parvenir à la fin décembre. **Le protocole d'accord sera signé officiellement le vendredi 6 mars au Centre d'Interprétation de la Pierre à Sprimont**, lors d'une grande cérémonie organisée conjointement par les Contrats de Rivière Ourthe, Vesdre et Amblève pour l'ensemble de leurs partenaires. Cela va faire du monde ! Vous en apprendrez un peu plus dans les pages qui suivent, mais surtout vous découvrirez les grandes lignes de ce nouveau programme dans le prochain numéro de notre bulletin de liaison.

Pour en revenir à 2025, il faut avouer qu'elle n'a pas été facile pour l'équipe de Coordination. L'incertitude et l'attente a en effet plané tout au long de l'année, que ce soit pour la reconduction successive des missions « espèces exotiques envahissantes » et « culture du risque d'inondations » (morcelées en plusieurs périodes sur l'année 2025), pour l'indexation des différents subsides et pour le paiement de leurs différentes tranches (de même pour les subsides des missions de base du CRV et les Journées Wallonnes de l'Eau). L'attente a également été longue pour ce qui est de la signature de la convention « ModRec2 », pourtant déjà commencée dès janvier ! Une situation qui n'était pas propice à un esprit de travail serein. Et pourtant !!! Notre équipe s'est malgré tout démenée chaque jour pour mener à bien ses missions en gardant un esprit positif… Les résultats en ont ainsi été salués par l'ensemble des partenaires du CRV lors de l'Assemblée Générale du mois d'octobre. Mais cela devrait mieux se passer en 2026 ! Les missions « EEE » et « CuRI » seront en effet bien reconduites, et cela normalement pour 5 ans. Une bonne nouvelle 😊 !

D'ici là, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre



Comité de Rivière du 30 septembre 2025

La dernière Assemblée Générale du CRV (dite « Comité de Rivière ») s'est déroulée le 30 septembre à la salle des Mariages de Trooz. Elle avait pour objet principal la validation des différents éléments qui constituent le dossier de demande de reconduction du Contrat de Rivière Vesdre pour 2026-2028, à remettre à l'administration régionale pour le 22 octobre au plus tard.

Ce Comité de Rivière était également l'occasion de présenter le projet « ModRec2 », mené actuellement par l'ULiège - Gembloux Agro Bio Tech pour le SPW, projet dans lequel le CR Vesdre prend part activement depuis janvier 2025. Une brève présentation de ce projet et de son état d'avancement a donc été proposé à l'assemblée avant de passer à la réunion à proprement parler.
L'assemblée a ensuite pris acte de quelques changements parmi les représentants effectifs et/ou suppléants de certains partenaires à l'AG. Les nouveaux représentants sont : **Isabelle Stegen** (Maison du Tourisme du Pays de Vesdre), **Alison Clément** (Office du Tourisme de Jalhay-Sart), **Sébastien Hoornaert** (Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel) et **Isabelle André** (Ville de Liège).

Une évaluation du programme d'actions 2023-2025 devant être jointe au dossier de demande de reconduction, le rapport d'activités 2023-mi2025, a ensuite été abordé. Mais seules les données 2025 ont été présentées en séance, les parties 2023 et 2024 ayant déjà été approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale. Ont ainsi été passés en revue : les missions de base, les particularités, l'avancée des actions des partenaires et de la Cellule de Coordination, la sensibilisation et l'information (animations et stands, éducation et formation, publications, matériel produit et acquis, publications, presse), les chantiers, les projets subsidiés (Espèces Exotiques Envahissantes + Castor, Culture du Risque d'Inondation, Modrec2), l'inventaire des points noirs, les réunions, les formations suivies, les points positifs et négatifs relevés. Suite à quelques questions des membres, des précisions et quelques corrections ont été apportées. Les comptes ont également été présentés.

Les différents éléments nécessaires à la demande de reconduction du Contrat de Rivière ont ensuite été passés en revue : la liste des « Points noirs prioritaires », les lignes directrices 2026-2028, la liste des maîtres d'œuvre qui s'engagent à mener des actions, la liste des actions inscrites par les partenaires et la Cellule de Coordination, le texte de la partie introductive du protocole d'accord et les lignes budgétaires. Questions, remarques, … cette présentation a été l'occasion de discussions et d'éclaircissements sur certaines futures actions. Il est à remarquer que quelques maîtres d'œuvres antérieurs ne sont pas réinscrits dans le prochain Protocole d'Accord, pour différentes raisons. A contrario, une dizaine de nouveaux partenaires potentiels sont à entrevoir.

L'évaluation 2023-2025 ainsi que les différents éléments constituants le dossier de reconduction 2026-2028 ont été approuvés à l'unanimité.

Un grand merci aux personnes présentes à l'assemblée pour leur implication !







En route vers un nouveau programme d'actions...

Le Contrat de Rivière Vesdre arrive déjà au terme de son protocole d'accord 2023-2025… De nombreuses actions en faveur des cours d'eau ont pu être réalisées par l'ensemble de ses maîtres d'œuvre, certaines dans la continuité des programmes précédents, d'autres plus spécifiques.

Il reste pourtant encore beaucoup à faire pour l'amélioration de la qualité de nos rivières, pour faire face aux conséquences du changement climatique ou encore pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes… C'est pourquoi **71 acteurs** du bassin de la Vesdre s'apprêtent à s'engager à nouveau pour 3 ans dans un programme constitué de **668 actions** visant à des cours d'eau en meilleure santé et mieux respectés.

Le dossier de demande de reconduction du Contrat de Rivière Vesdre, comprenant ce programme d'actions, a été rendu à l'Administration régionale pour analyse le 22 octobre et est actuellement aux mains du Cabinet ministériel de Monsieur Yves Coppieters. Celui-ci devrait nous signifier son accord de reconduction 2026-2028, nous l'espérons, pour le 22 décembre.

La **cérémonie de signature officielle** de ce nouveau protocole d'accord aura lieu le vendredi 6 mars au Centre d'Interprétation de la Pierre à Sprimont. Un certain nombre de nos partenaires étant communs et Sprimont étant située à cheval sur les 3 bassins, il s'agira cette fois d'une cérémonie conjointe avec les Contrats de Rivière Amblève et Ourthe.

L'existence et le rôle d'un Contrat de Rivière est encore souvent méconnu de la population, et même les acteurs qui s'y engagent ne perçoivent pas toujours bien son rôle et ses limites… Un petit rappel peut donc être utile, surtout à l'aube d'un nouveau programme !

Un Contrat de Rivière ?

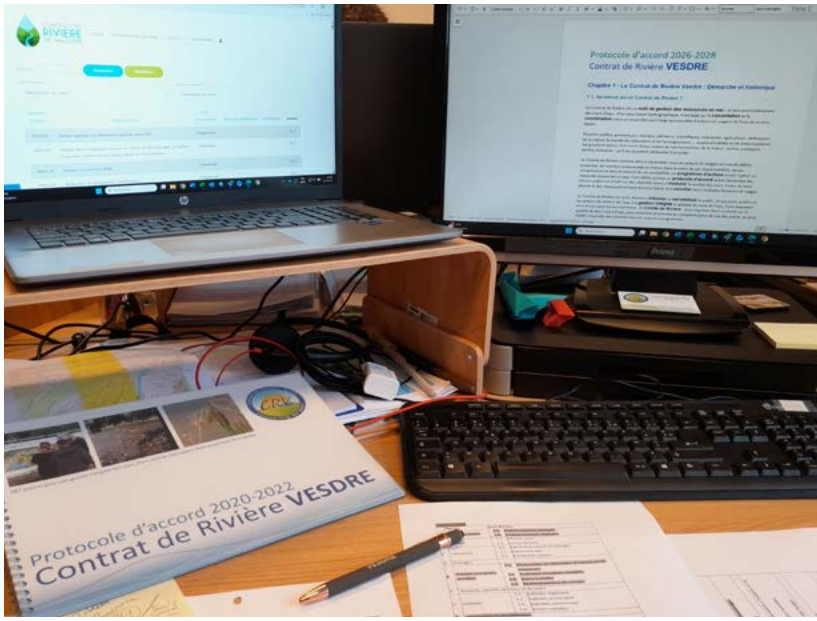
Un Contrat de Rivière (CR) est une **démarche volontaire** entre les différents acteurs de la rivière, pour une **gestion intégrée des cours d'eau et ressources en eau** dans un bassin versant. **Dialogue, concertation, coordination et sensibilisation** en sont les moteurs. Il est matérialisé par un protocole d'accord (le « contrat ») basé sur un programme d'**actions concrètes, ciblées ou plus générales**, visant à **améliorer, préserver, restaurer et mettre en valeur nos cours d'eau et leurs abords**, et pour **concilier leurs multiples fonctions et usages**.
Il y a 14 Contrats de Rivière en Wallonie.

Qui sont les « partenaires » ?

Les acteurs qui s'engagent dans le Contrat de Rivière (dits « partenaires ») sont : des pouvoirs locaux (Communes et Provinces), différents services du Service Public de Wallonie, des acteurs locaux issus des secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'industrie, de l'épuration, de la gestion des déchets, de l'éducation, de la recherche, de la protection de la nature, etc. Ils ont tous choisi d'inscrire des actions dans le programme du Contrat de Rivière, actions qu'ils s'engagent à mener dans le cadre de leurs responsabilités, de leurs compétences et dans la mesure de leurs moyens.

La Cellule de Coordination

Ses missions et son fonctionnement sont définies par l'Arrêté du Gouvernent Wallon du 13/10/2008.
Au quotidien, la Cellule de Coordination fait vivre le Contrat de Rivière : en réalisant un état des lieux sur le terrain (inventaire des points noirs), en favorisant le dialogue entre les différents acteurs, en suscitant la réalisation d'actions par ces acteurs, en incitant les partenaires à la concertation pour tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'eau, en organisant des réunions, en assurant la coordination de certaines actions, en veillant à ce que ces actions contribuent à la mise en œuvre des différents plans de gestion en matière d'eau (PGDH, PGRI, PARIS, …), en sensibilisant tous les publics à prendre davantage en compte l'impact de leurs gestes sur la rivière et la vie aquatique.
Son action est limitée à ces missions. Le CR n'est donc pas gestionnaire des cours d'eau et, étant constitué d'un ensemble d'acteurs provenant d'horizon extrêmement différents, il ne peut pas rendre d'avis.



Le programme d'actions 2026-2028

Vous découvrirez les grandes lignes du programme 2026-2028 dans le prochain numéro de notre bulletin de liaison.

Mais nous pouvons déjà vous annoncer ceci… En plus des acteurs déjà engagés dans le Contrat de Rivière, pour la plupart depuis de très nombreuses années le Contrat de Rivière Vesdre 2026-2028 comptera désormais pas moins de 8 nouveaux partenaires : les *Ateliers de la Vesdre*, la *Défense - 12e de Ligne* (camp militaire de Spa), le *GAL Pays de Herve*, le groupe de travail *« Castor » de Natagora*, *Spadel* (usine de Spa), le *Studio Paola Vigano*, l'*ULiège - Gembloux Agro Bio Tech* (Echanges Eau - Sol - Plantes), et l'*ULiège - LEMA* (Local Environment Management and Analysis).

Ils rejoindront ainsi les 18 Villes et Communes du bassin, la Province de Liège, différents départements du Service Public de Wallonie et les nombreux acteurs locaux (issus de secteurs très variés tels que la protection de la nature, la pêche, l'agriculture, l'industrie, l'épuration, l'éducation, la recherche ou encore le tourisme), portant ainsi à 71 le nombre d'acteurs engagés pour la Vesdre et ses affluents.



Inventaire des dégradations aux cours d'eau - bilan

Pour élaborer le programme d'actions 2023-2025, un état des lieux ou inventaire des dégradations et problèmes (dits « points noirs » ou « PN ») présents sur le réseau hydrographique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été nécessaire.

Depuis le début du Contrat de Rivière Vesdre, cet inventaire est complété et mis à jour progressivement. Il suit la méthodologie et les fiches thématiques définies par l'administration régionale. Les catégories considérées sont les suivantes : captages et prises d'eau, déchets, entraves à l'écoulement, érosions, ouvrages et protections de berges détériorés, patrimoine, intrants, couvert végétal permanent, rejets et autres.

Pour une meilleure uniformité des observations et une simplification de l'encodage, l'inventaire est réalisé uniquement par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière ; il est néanmoins complété par des informations fournies par les partenaires.

Dès lors, la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière et ses partenaires parcourent régulièrement le sous-bassin pour relever les dégradations et problèmes présents sur le réseau hydrographique. De ce fait, la majeure partie des cours d'eau a été parcourue, parfois à plusieurs reprises : vérifications régulières de certains points, nouveaux objectifs…

Cette vérification permet d'évaluer l'efficacité ou non des actions correctrices entamées, pour concevoir, si besoin, une meilleure concertation lors de l'établissement du programme d'actions triennal.

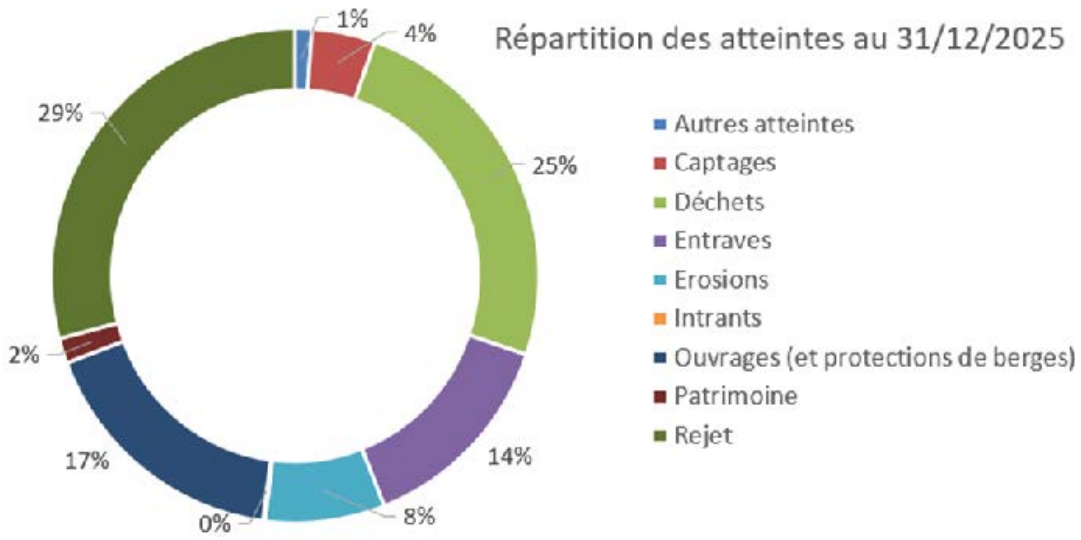
Selon le nouveau réseau hydrographique, le sous-bassin hydrographique de la Vesdre comprend **1732,71 km** de cours d'eau. Certains de ces cours d'eau ou certains de leurs tronçons (parfois longs) ne peuvent pas être inventoriés parce qu'ils sont recouverts ou inaccessibles (parcelles privées ou autre). D'autres sont en réalité des drains (dans les Fagnes). D'autres encore sont situés en Réserves Naturelles Domaniales ou Forestières (c.-à-d. en zones protégées et gérées de manière continue). Dès lors, la part utilement inventoriable est de **476,15 km** (Cours d'eau de 1e, 2e et 3e catégories). Le linéaire inventorié sur la période 2023-2025 est de 227,9 km de cours d'eau. A noter que certains tronçons ont fait l'objet de plusieurs visites en fonction de l'évolution des problématiques.

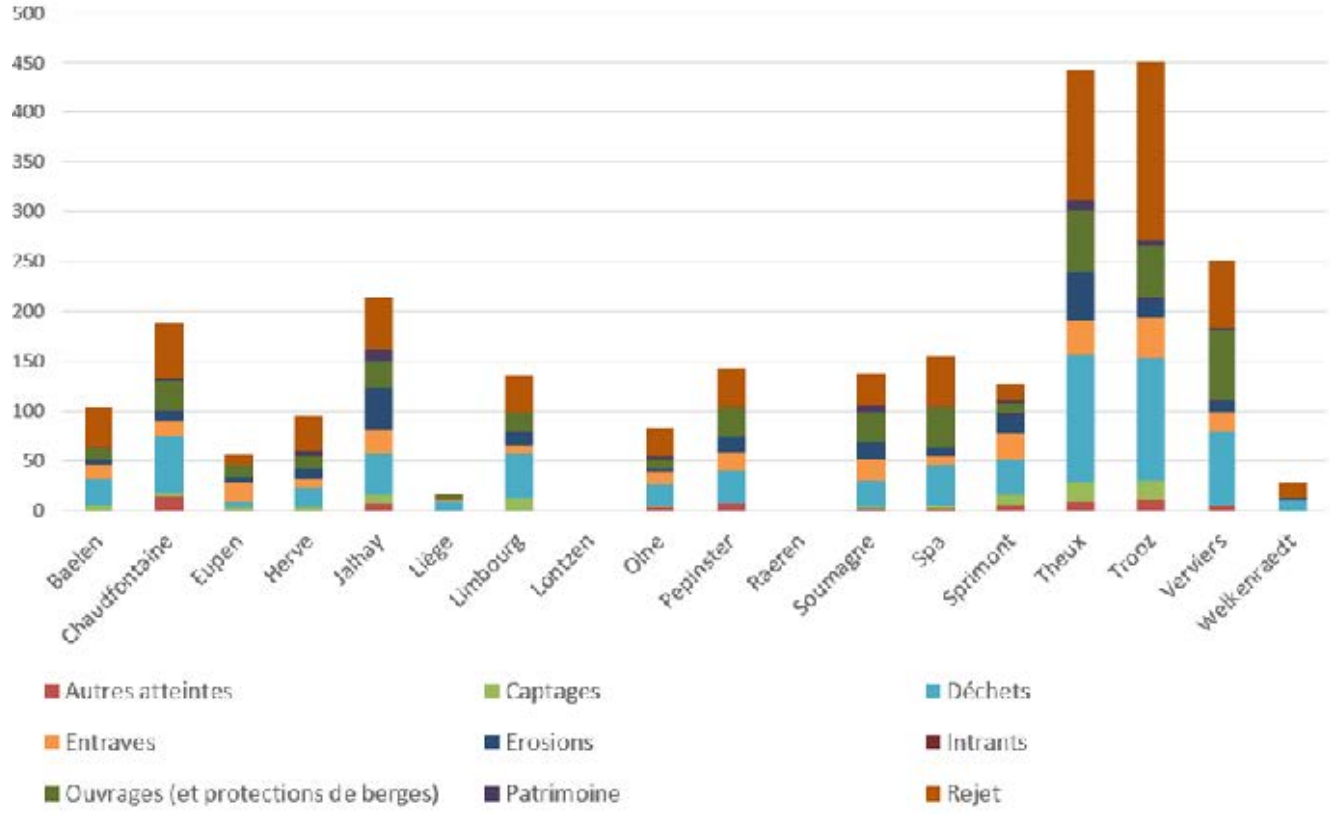
Les dégradations ou problèmes relevés le long des cours d'eau sont appelés « **points noirs** » (**PN**). Suite à la mise à jour de l'état des lieux, **3604 PN** « dégradations » sont actuellement considérés comme « actifs ». Si ces PN sont particulièrement marqués (très forte érosion, etc.) ou s'ils amènent, seuls ou additionnés, une dégradation significative de la qualité ou de l'état du cours d'eau, ils sont alors considérés comme « **points noirs prioritaires** » (**PNP**).

Selon ces critères, il y a donc **182 PNP** « dégradations ». Il est à remarquer que les espèces exotiques envahissantes (telles que la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya, les renouées asiatiques, etc.) et la présence du castor ont fait ou font désormais l'objet de conventions spécifiques et donc d'inventaires et de suivis à part.

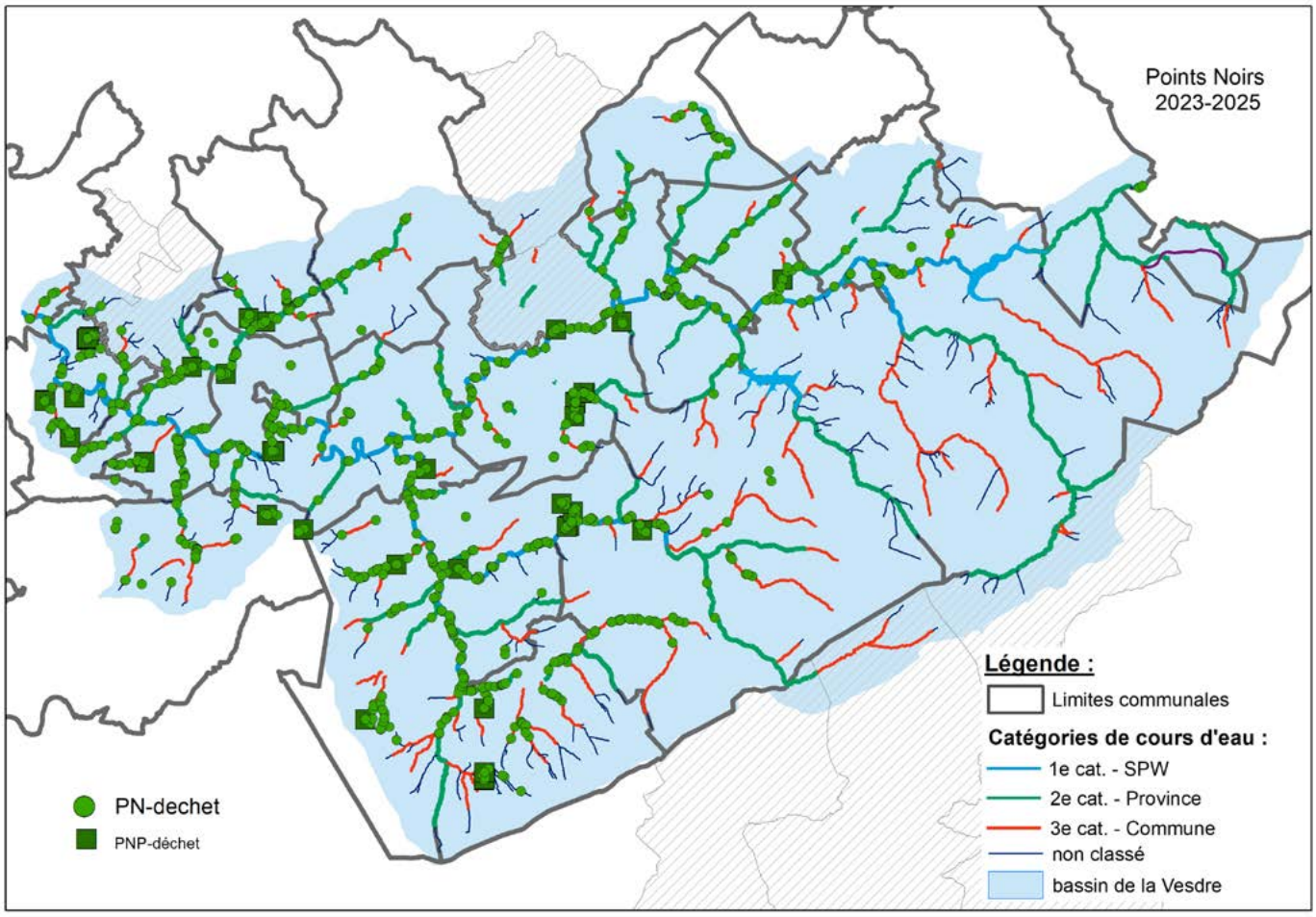
Problématiques et points d'intérêt (hors missions renouées, EEE et castors)

Commune	Résolus entre 1/1/23 et 31/12/25	Nouveaux 2023-2025	Points d'intérêts	Autres atteintes	Captages	Déchets	Entraves	Érosions	Intrants	Ouvrages (et protections de berges)	Patrimoine	Rejet	Totaux des PN	Nbr repris en PNP
Partenaires du CR Vesdre														
Baelen	*28*	*104*	*0*	3	11	42	39	7	1	23	1	55	*182*	*10*
Chaudfontaine	*16*	*27*	*1*	4	4	56	20	11	0	34	2	60	*191*	*11*
Eupen	*20*	*55*	*1*	0	5	18	17	7	0	22	0	26	*95*	*2*
Herve	*5*	*44*	*0*	0	7	24	20	13	0	20	7	43	*134*	*8*
Jalhay	*39*	*79*	*1*	2	14	61	39	36	1	30	11	65	*259*	*16*
Liège	*4*	*4*	*0*	0	1	7	1	1	0	3	0	2	*15*	*0*
Limbourg	*60*	*80*	*0*	1	10	51	23	12	0	29	1	51	*178*	*3*
Lontzen	*0*	*0*	*0*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	*0*	*0*
Olne	*18*	*61*	*0*	1	3	32	33	5	0	10	5	36	*125*	*7*
Pepinster	*32*	*83*	*1*	3	4	40	30	19	1	45	2	47	*191*	*12*
Raeren	*0*	*5*	*0*	0	0	1	4	0	0	0	0	0	*5*	*0*
Soumagne	*9*	*41*	*0*	2	3	34	34	15	0	37	7	39	*171*	*12*
Spa	*25*	*167*	*1*	2	7	63	39	16	0	85	2	86	*300*	*10*
Sprimont	*31*	*64*	*0*	4	9	39	40	22	1	20	3	23	*161*	*10*
Theux	*58*	*161*	*1*	5	34	175	48	48	0	79	11	147	*547*	*31*
Trooz	*54*	*169*	*0*	8	30	126	57	29	1	90	6	209	*556*	*31*
Verviers	*60*	*145*	*1*	4	8	94	40	34	0	77	1	89	*347*	*17*
Welkenraedt	*7*	*69*	*0*	1	1	17	14	8	0	5	0	46	*92*	*2*
Totaux	*466*	*1358*	*7*	**40**	**151**	**880**	**498**	**283**	**5**	**609**	**59**	**1024**	**3549**	**182**
NON Partenaires du CR Vesdre														
Dison	*5*	*3*	*0*	0	0	6	0	0	0	4	0	13	23	(2)
Fléron	*0*	*0*	*0*	0	0	11	2	2	0	4	0	12	31	(1)
Thimister-Clermont	*0*	*0*	*0*	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Totaux	*5*	*3*	*0*	**0**	**0**	**17**	**2**	**2**	**0**	**9**	**0**	**25**	**55**	**0**
Totaux généraux	*471*	*1361*	*7*	**40**	**151**	**897**	**500**	**285**	**5**	**618**	**59**	**1049**	**3604**	**182**

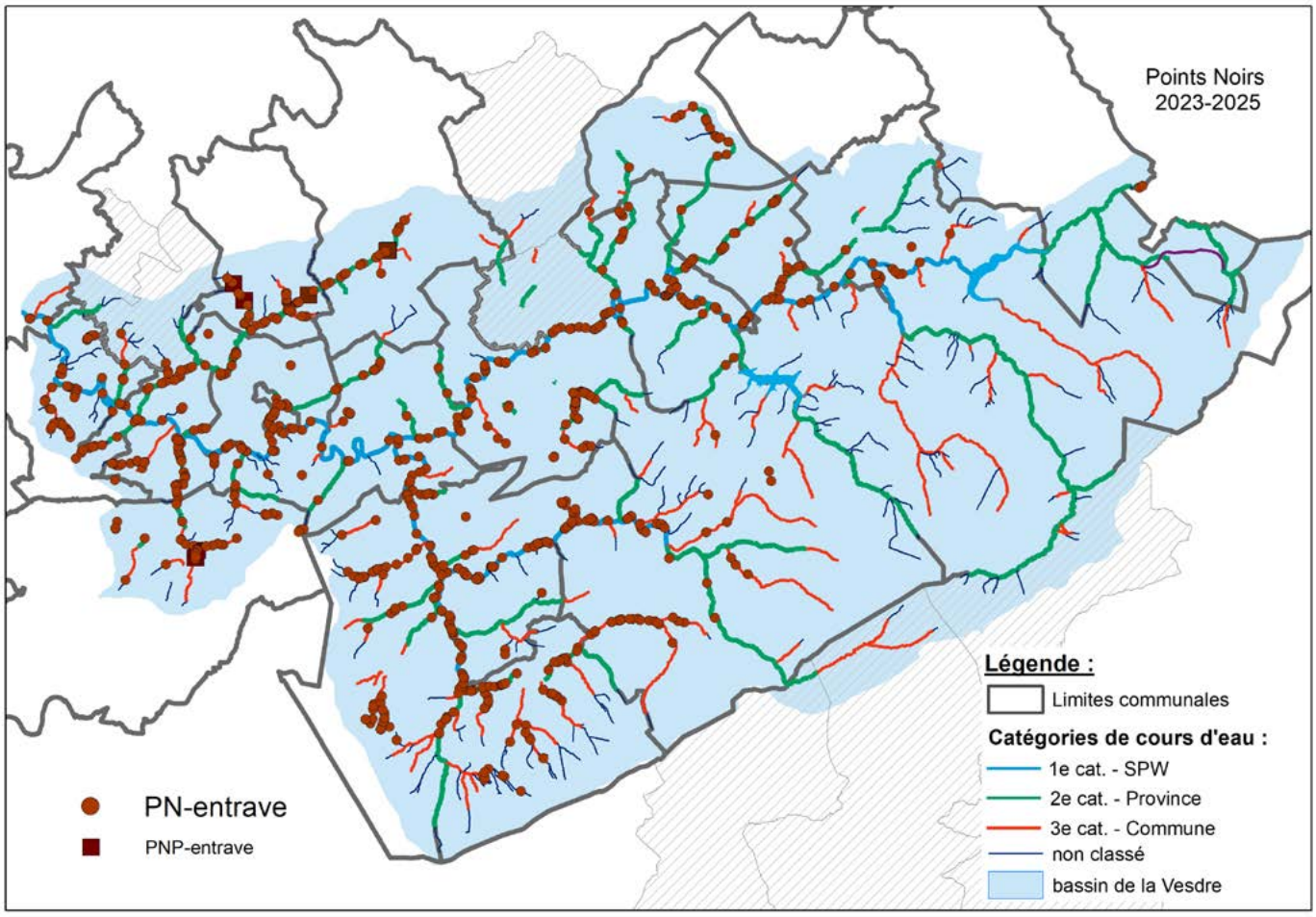




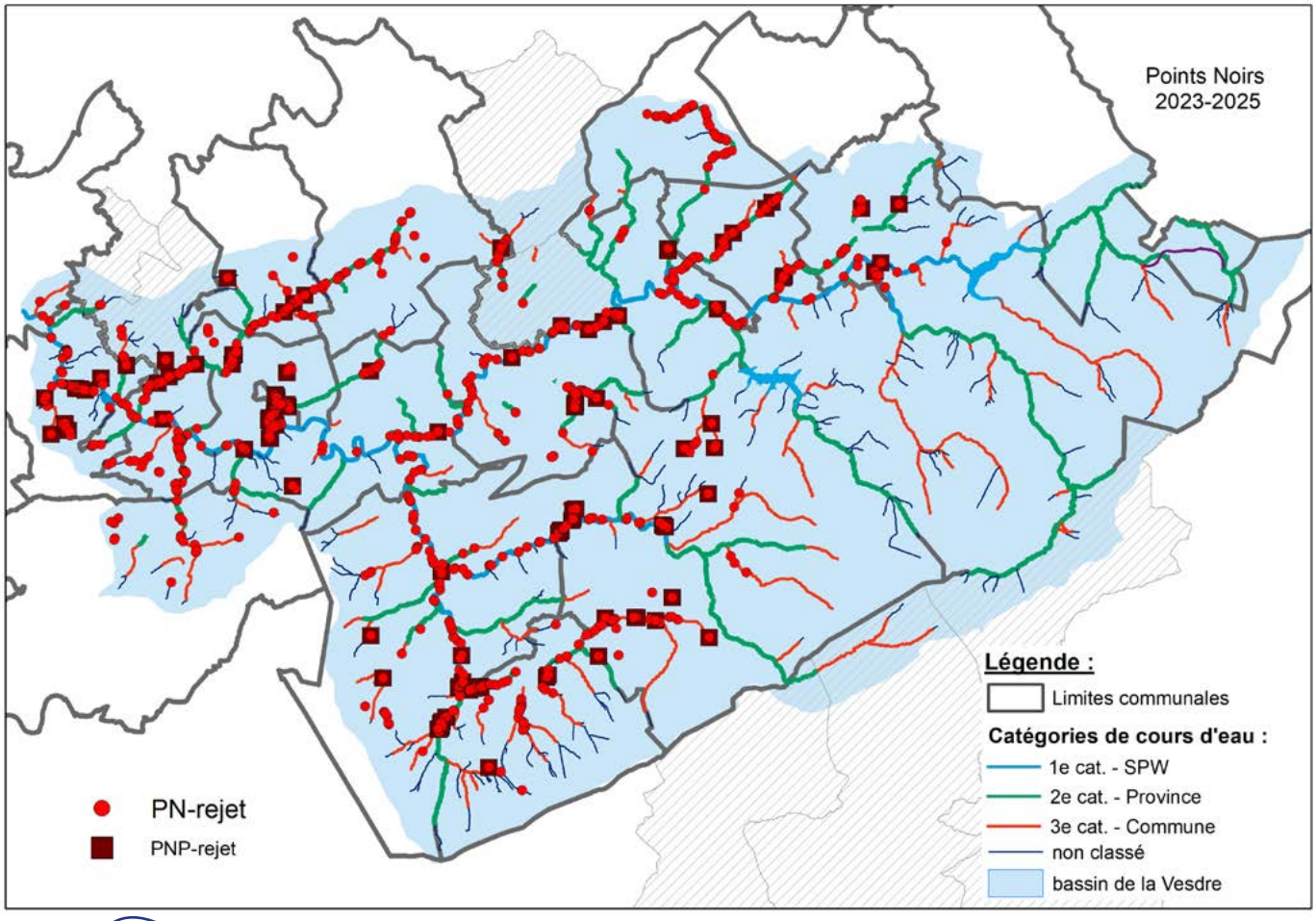
Répartition des déchets : points noirs et points noirs prioritaires



Répartition des entraves à l'écoulement : points noirs et points noirs prioritaires



Répartition des rejets : points noirs et points noirs prioritaires



Point sur les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)

A l'approche de la fin d'année, un bilan des actions des espèces exotiques envahissantes (EEE) menée dans le bassin versant a été dressé. L'ensemble de ces interventions vise à mieux comprendre la dynamique d'implantation des EEE, à optimiser les stratégies de gestion et à renforcer les mesures de prévention dans un contexte de pression biologique croissante. Le travail réalisé sur le terrain par la Cellule de Coordination du CRV, en collaboration avec de multiples partenaires institutionnels, techniques et citoyens, constitue un socle essentiel pour l'efficacité des actions. Plusieurs volets d'intervention ont été suivis de manière coordonnée afin de limiter la propagation des espèces les plus problématiques et de renforcer la prévention dans les secteurs encore préservés.

Balsamine de l'Himalaya

La gestion de la balsamine de l'Himalaya s'est poursuivie prioritairement en tête de bassin, zone clé pour limiter la dissémination en aval. Environ 33 km de linéaire ont fait l'objet d'inventaires et d'opérations de gestion. Ce chiffre ne reflète qu'une partie du travail réalisé, dans la mesure où plusieurs passages successifs sont nécessaires sur un même tronçon afin d'assurer un contrôle efficace des populations. L'ensemble de ces actions repose sur une coordination soutenue entre le CRV, les gestionnaires de cours d'eau, le DNF, les riverains et des bénévoles mobilisés localement.

Berce du Caucase

La berce du Caucase fait, quant à elle, l'objet d'un suivi renforcé, avec plus de 700 populations actuellement recensées dans le bassin versant. Une minorité de ces populations est encore active mais la vigilance reste accrue. Des formations techniques et un appui méthodologique sont fournis aux partenaires impliqués dans la gestion, afin de maintenir un niveau élevé de sécurité et de compétence. Le suivi est réalisé en collaboration directe avec les gestionnaires et, pour les populations les plus importantes, le CRV est intervenu en soutien opérationnel.

Renouées asiatiques

Parallèlement, un effort particulier a été consacré à la protection des zones encore exemptes de renouées asiatiques. Ce travail repose sur une coopération active avec les Communes, plusieurs entreprises et de nombreux particuliers sensibilisés dans le cadre de la campagne de communication menée par Lise Pouilloux. Dans un bassin déjà fortement colonisé, la stratégie vise essentiellement à freiner l'expansion des renouées et à prévenir toute nouvelle implantation.

Inventaire des écrevisses

L'inventaire des écrevisses a été temporairement suspendu, les observations récentes montrant une très forte dominance de *Pacifastacus leniusculus* (écrevisse signal), espèce largement invasive. Plus de 50 plans d'eau avaient pourtant déjà été inventoriés via la pose de nasses sur deux nuits, révélant la présence de trois espèces : l'écrevisses signal, l'écrevisses turque et la petite écrevisse américaine. Une révision des priorités est en cours afin de recentrer les prochains efforts sur les espèces émergentes et les zones les plus sensibles.

Diagnostic des plans d'eau

Depuis le début de l'été, 50 plans d'eau ont été inventoriés. Ces diagnostics jouent un rôle déterminant dans la détection précoce des EEE, notamment des espèces aquatiques émergentes susceptibles de coloniser rapidement les milieux lacustres. Le protocole appliqué vise à caractériser l'état écologique du plan d'eau, à inventorier les espèces exotiques présentes et à proposer, si nécessaire, un plan de gestion adapté. Le dispositif de diagnostic est gratuit et inclut la possibilité d'un accompagnement technique et opérationnel en gestion, ce qui représente un levier important pour la mobilisation des propriétaires et gestionnaires locaux. Une communication ciblée auprès des acteurs du territoire continue d'être encouragée afin d'identifier des plans d'eau encore non investigués.



➡️ **Un petit rappel donc :** si vous connaissez des personnes intéressées par un diagnostic gratuit, accompagné si nécessaire d'une gestion et d'un suivi également gratuits, n'hésitez pas à les orienter vers nous.

Enfin, la détection précoce des EEE aquatiques émergentes demeure un enjeu majeur. Les acteurs du territoire ainsi que les citoyens sont encouragés à signaler toute observation suspecte via des plateformes participatives telles que : *observations.be*, *PlantNet* ou *iNaturalist*. Ces contributions constituent une source d'information essentielle, permettant une intervention rapide et, lorsque cela est possible, une éradication précoce évitant la constitution de foyers pérennes.
L'ensemble de ces actions souligne l'importance de l'effort collectif et coordonné pour limiter la progression des EEE et préserver la biodiversité locale du bassin versant.

Merci à toutes les personnes impliquées pour leur vigilance et leur engagement continu !

Des actions de gestion sur tout le territoire wallon : un travail collectif et formateur

Dans le cadre de nos actions de gestion, nous nous concentrons non seulement sur les chantiers de notre bassin, mais nous nous engageons également à apporter notre soutien aux autres Contrats de Rivière, dans un esprit de collaboration. Ces échanges sont essentiels non seulement pour prêter main forte, mais surtout pour nous former aux différentes méthodes de gestion adaptées aux espèces exotiques envahissantes présentes sur le terrain.

Cette année, le CRV a eu l'opportunité de soutenir les *Contrats de Rivière Haute-Meuse* et *Ourthe* dans la gestion de deux espèces particulièrement envahissantes : la **crassule de Helms** et le **myriophylle du Brésil**. Ces espèces nécessitent un suivi rigoureux, avec plusieurs interventions sur site. Ces journées de gestion sont un excellent moyen pour les chargés de projets d'échanger sur leurs expériences, de partager leurs connaissances et de renforcer la coopération entre territoires.

Les Contrats de Rivière mènent de nombreuses actions sur le territoire wallon pour éradiquer certaines espèces qui, bien que peu répandues, présentent une capacité rapide à se naturaliser. Ces espèces sont souvent faciles à gérer, ce qui permet d'agir de manière préventive avant qu'elles ne deviennent trop problématiques.

Parmi les espèces, on trouve :
- Egérie dense
- Élodées à feuilles alternes
- Faux-arum
- Hydrocotyle fausse renoncule
- Myriophylle du Brésil
- Myriophylle hétérophylle
- Renouée à nombreux épis
- Jussie à grandes fleurs
- Jussie rampante

Dans notre bassin, le chantier de gestion de la jussie à grandes fleurs a donné des résultats très positifs, après trois passages effectués l'année dernière, en collaboration avec l'équipe du CRV et l'aide précieuse du *CR Ourthe*. Nous continuons à suivre l'évolution de cette gestion pour en évaluer les impacts à long terme.

Par ailleurs, une **surveillance active est menée sur l'ensemble du territoire** afin de détecter au plus tôt les nouvelles populations d'espèces exotiques envahissantes et d'éviter leur propagation. Les observations se poursuivent et, pour l'instant, les choses évoluent favorablement, ce qui confirme l'efficacité de nos actions et de la coopération entre Contrats de Rivière.





Une espèce émergente dans notre bassin : la renouée à nombreux épis

Où ?
La première station a été confirmée à Bérinzenne (Spa).

Pourquoi est-ce important ?
La renouée à nombreux épis est une espèces encore peu étudiée. Les informations disponibles dans la littérature scientifique sont limitées et les retours d'expérience en matière de gestion restent rares. Par prudence, il est donc essentiel d'anticiper : établir un plan d'action cohérent permet de prévenir sa propagation et d'éviter une aggravation de la situation, comme cela a pu être observé avec d'autres renouées.

Que faire ?
Mettre en place des mesures de contrôles, ralentir son expansion et limiter tout risque de dispersion. La zone doit être traitée comme une zone sensible donc mise en quarantaine, le temps d'en apprendre davantage sur le comportement local de l'espèce.

Comment ?
Une clôture a été installée rapidement grâce à l'intervention de l'administration communale, permettant d'isoler le secteur et de réduire les risques de dispersion. En parallèle, le CRV a conçu un panneau didactique destiné à informer le public et expliquer pourquoi cette espèce émergente requiert une attention particulière, d'autant plus que nous savons déjà de quoi sont capables les autres renouées lorsqu'elles ne sont pas maîtrisées.

Cette action illustre la bonne coordination entre les partenaires et leur réactivité sur le terrain.
Si vous observez cette espèce dans le milieu naturel, n'hésitez pas à l'encoder sur les plateformes de sciences participatives tels que : *observations.be*, *iNaturalist*, *PlantNet*, etc. !

Chrichina Bao
Chargée de mission
Espèces Exotiques Envahissantes





La suite du projet ModRec sur la Vesdre ? La goutte de pluie au centre de nos attentions.

Quand on parle de prévention des inondations, on pense spontanément à redonner de l'espace à la rivière, protéger les habitations ou encore créer des zones d'immersion temporaire. Ces actions sont évidemment essentielles, mais elles ne suffisent pas : il est tout aussi important de repenser en profondeur notre manière d'habiter le territoire.
Nos pratiques d'aménagement (diriger l'eau de pluie de la toiture vers la gouttière puis vers l'égout et enfin vers la rivière) influencent fortement le ruissellement.

Pourquoi parler d'infiltration des eaux de pluie ?

Prévenir les inondations, c'est remettre la goutte de pluie au centre des réflexions : la considérer comme une ressource et chercher à l'infiltrer au maximum là où elle tombe. Lorsqu'elle ne peut pas s'infiltrer, il faut au moins la retenir le plus longtemps possible avant qu'elle n'atteigne le cours d'eau. Ainsi, on réduit le volume et la vitesse d'arrivée de l'eau dans les rivières, diminuant d'autant le risque et l'intensité des inondations.

Les scientifiques sont unanimes : nous allons vers davantage d'événements pluvieux extrêmes, notamment en été, mais aussi vers des épisodes de sécheresse plus intenses. Cela renforce encore l'importance de considérer l'eau de pluie comme une ressource précieuse.

Rappel : l'étude ModRec

Dans le numéro 105 de l'InfoVesdre, nous vous présentions l'étude hydrologique ModRec de l'*Université de Gemboux Agro Bio Tech*. Commandée au lendemain des inondations, elle a mis en évidence les effets positifs de certains aménagements d'« hydrologie douce », en milieux agricole et forestier, sur l'infiltration de l'eau de pluie.
Si nous en parlons à nouveau aujourd'hui, c'est parce qu'une suite est en cours !

Entre 2025 et 2026, sous l'impulsion du SPW-DCENN, le *Contrat de Rivière Vesdre* va collaborer avec l'*Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech* (service 'hydrologie' avec l'équipe d'Aurore Degré) pour développer de véritables territoires d'innovation hydrologique.

L'objectif ?

Créer des espaces d'expérimentation pour l'infiltration de l'eau de pluie.
Concrètement, il s'agit de réunir les acteurs locaux et de co-construire un plan d'aménagement destiné à améliorer l'infiltration des eaux de pluie à l'échelle d'un petit bassin versant.

Deux types de zones sont concernées :
- des bassins versants agricoles : sur les territoires de Herve et de Theux ;
- une zone forestière : sur la commune de Jalhay.



Le bassin versant de Manaihant-Ourcy.

L'Université de Liège ?

Le partenariat avec l'équipe de Gembloux est une chance. Grâce à leurs outils de modélisation, ils peuvent évaluer l'efficacité hydrologique de différents aménagements. Dans un second temps, leur présence sur le terrain leur permettra de récolter des données précieuses pour affiner encore leurs modèles.

Le projet est donc multiple : co-construire localement un plan d'aménagement ambitieux d'un point de vue infiltration de l'eau de pluie tout en respectant les contraintes d'usage, expérimenter, contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques et, espérons, essaimer ces initiatives.

En milieu agricole

Les territoires agricoles peuvent jouer un rôle déterminant dans l'infiltration de l'eau grâce à divers aménagements, tels que l'implantation de haies, la création de fossés bordés de haies perpendiculaires à la pente ou encore l'aménagement de mares situées dans l'axe de ruissellement. Dans le cadre du projet ModRec 2, nous réunissons les agriculteurs afin de co-construire un plan d'aménagement, dans une démarche de consensus tout en tenant compte de leurs contraintes d'exploitation.
Ces infrastructures profitent aux parcelles aussi bien lors d'épisodes de pluies intenses qu'en période de sécheresse.

Dans ces territoires d'innovation, il est également essentiel d'intégrer une réflexion sur les zones d'habitat et les voiries qui, bien que moins étendues, sont responsables d'une part importante du ruissellement.

Sur le bassin versant de Manaihant-Ourcy (Herve), le projet avance bien : plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les agriculteurs et une séance d'information pour les habitants a rencontré un beau succès. Les démarches vont prochainement commencer dans la zone agricole de Theux.

En zone forestière

Les enjeux diffèrent dans le bassin-versant sélectionné à Jalhay. Le secteur ne comporte aucune habitation et appartient majoritairement à la Commune. Ainsi, le nombre d'acteurs à concerter est plus réduit, mais les implications économiques pour la Commune peuvent être plus importantes. En effet, l'une des principales mesures envisagées consiste à remplacer les plantations de résineux par des forêts mixtes de feuillus. Or, les résineux représentent aujourd'hui une source de revenus significative pour la Commune.

Ce changement vers des essences feuillues a toutefois un impact positif sur le ruissellement, en le réduisant d'environ 5 %, et jusqu'à 10 % lorsqu'il s'accompagne d'une gestion améliorée de la compaction des sols (par ex : limitation d'utilisation de machines lourdes). Par ailleurs, les forêts de feuillus prélèvent plus d'eau via leurs racines que les forêts d'épicéas. Ce prélèvement entraine une diminution de l'humidité dans le sol, ce qui favorise l'infiltration de la pluie suivante.

Le projet ModRec 2 entre dans une phase concrète, où coopération locale et science de terrain se rejoignent. Expérimenter, mesurer, ajuster : c'est ainsi que, on l'espère, se construira une nouvelle culture de l'eau. La suite se jouera goutte à goutte.

Marie Heymans
Chargée de mission Projet ModRec 2



Réunion de travail dans le bassin versant de Manaihant-Ourcy.

Formation Exact Lab : bilan d'une première année de tournée

Début 2025, sept copies de l'outil Exact Lab ont été conçues par les Contrats de Rivière de Wallonie. Chaque Contrat de Rivière a dès lors pu entamer une tournée dans son bassin respectif afin de donner la formation à ses partenaires communaux. Le Contrat de Rivière Vesdre n'a pas fait exception et a, sans attendre, envoyé des invitations aux différentes Communes du bassin.

L'Exact Lab qu'est-ce que c'est ?

L'Exact Lab est un outil de sensibilisation qui a vu le jour au sein du Contrat de Rivière Ourthe en 2023. Il est le résultat de la collaboration entre ce CR et la Maison de la Sciences de Liège. Il est composé d'un bac contenant du sable auquel ont été ajoutés des polymères afin de le rendre plus modelable. Au-dessus se trouve une caméra à détection 3D, ainsi qu'un projecteur. La caméra analyse les différences de niveau dans le sable et communique ces informations au projecteur, qui affiche un code couleur variant en fonction du relief. L'intérêt principal de cette « réalité augmentée », est qu'elle permet de simuler une pluie et d'observer son écoulement sur le relief préalablement modelé avec le sable.

Un tel appareil offre de nombreuses possibilités d'analyses territoriales, et c'est précisément l'objet de la formation donnée par les Contrats de Rivière. Elus et agents des services travaux, environnement, urbanisme et aménagement du territoire sont invités à modeler la topographie d'une portion de leur territoire communal dans le sable. Les aléas, enjeux et risques y sont ensuite étudiés, et des solutions aux problématiques observées sont discutées. D'autres thématiques sont aussi abordées durant les 3 heures de formation, comme les spécificités du sous-bassin hydrographique, WalOnMap (*https://geoportail.wallonie.be*), le site Hydrométrie (*https://hydrometrie.wallonie.be*), la notion de période de retour, la solidarité amont-aval, etc…
L'Exact Lab représente surtout un formidable outil d'aide à la discussion en réunissant tout le monde autour de la table et en mettant le doigt sur les zones sensibles afin de réfléchir ensemble à des possibilités de les améliorer.

Durant deux ans, le Contrat de Rivière Ourthe a, dans son bassin, formés ses partenaires, et c'est au cour de l'année 2024, dans le cadre de la convention Culture du Risque Inondations (coopération entre le SPW et les 14 Contrats de Rivière de Wallonie), qu'il a été décidé de dupliquer cet outil. Début 2025, 7 nouveaux Exact Lab étaient opérationnels et répartis entre les différents CR afin de pouvoir former un maximum de Communes wallonnes.





Bilan de la tournée 2025

Durant le premier semestre, le CR Vesdre a organisé deux sessions de deux jours chacune : à Dolhain (Limbourg) en avril et à Pepinster en juin.

Au total, ce sont 7 Communes du bassin qui ont été formées, par Marie et Loïc (tous deux chargés de mission CuRI), durant ces 4 journées : Limbourg, Trooz, Verviers, Pepinster, Chaudfontaine, Jalhay et Welkenraedt. Lors de chaque session, deux exemplaires de l'Exact Lab étaient utilisés simultanément afin d'ouvrir davantage les discussions en couvrant deux portions distinctes du territoire communal, mais aussi afin de maximiser le nombre de participants. L'objectif initial consistant à mélanger élus politiques et agents communaux a été atteint car les différents services concernés par la thématique des inondations étaient systématiquement représentés, mais aussi car des échevins étaient présent à, quasi, chaque formation, il arrivait même que le/la Bourgmestre de la Commune y participe également.

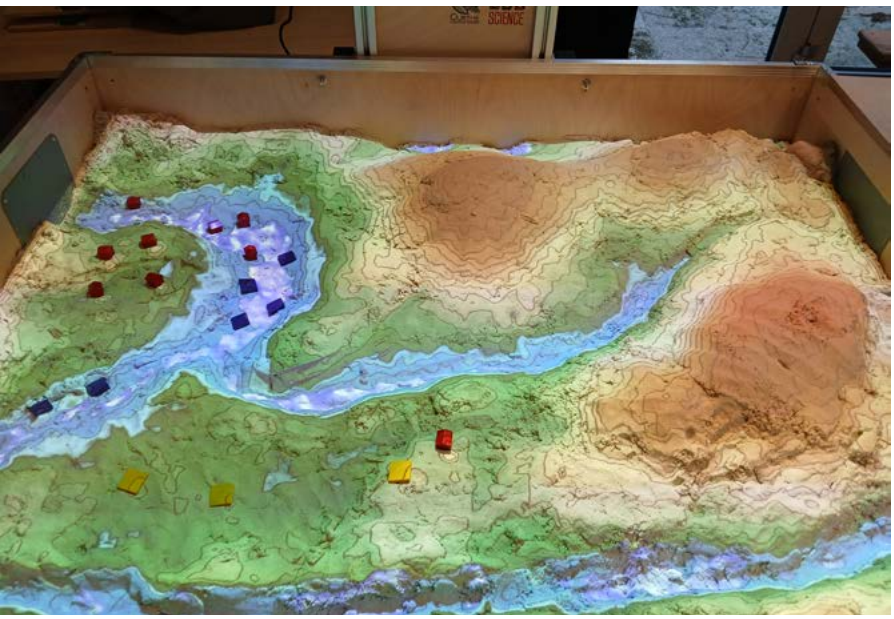
Les retours sur la formation sont très positifs et toutes les personnes y ayant assisté semblaient ravies. En effet, le matériel a réellement séduit les participants, car il a obtenu une note moyenne de 4,4 sur 5 lors d'évaluations qui ont suivi la formation ! L'utilité des informations a, quant à elle, été notée 3,75 sur 5. Il est vrai que pour certaines Communes déjà très au fait des enjeux et des zones sensibles de leur territoire, cette partie a plutôt fait office de piqûre de rappel. Il était motivant de voir que les Communes sont impliquées et se sentent concernées par la thématique des inondations ! Enfin le passage dédié à la mise en situation et à la réflexion sur les différents aménagements envisageables a reçu la note de 4,1 sur 5.

Lors du second semestre, une session de deux jours a été réalisée dans la salle du Collège de l'Administration Communale de Jalhay où les Communes de Spa et de Baelen ont pu suivre cette formation.. Cette fois encore, l'Exact Lab a eu beaucoup de succès, voici la moyenne des différentes notes attribuées par les participants : matériel 4,5/5 ; utilité des informations 4,1 ; mise en situation 4,3/5. Durant cette deuxième journée, le Contrat de Rivière a également eu l'opportunité de faire une démonstration de l'outil pour la télévision locale, Vedia, venue tourner un reportage diffusé au journal de 20h, mais aussi une capsule vidéo " **A l'écoute de nos rivières** ".
https://www.vedia.be/emission/lecoute-de-nos-rivieres/la-culture-du-risque-se-preparer-pour-mieux-reagir-ensemble/205569

L'Exact Lab a aussi été présenté lors de la réunion des 3 pays « **International Community on Floods** » qui s'est tenue à Eupen le 13 novembre. Une fois encore l'outil a suscité un réel engouement.

Quel programme pour 2026 ?

En 2026, le Contrat de Rivière Vesdre compte achever la tournée des différentes Communes du bassin, mais aussi proposer cette formation à la Province de Liège, qui a manifesté un réel enthousiasme pour celle-ci. Suite à plusieurs demandes, le CRV envisage aussi dei réfléchir à une façon d'adapter la formation pour qu'elle puisse être donnée à plusieurs Communes en même temps, afin de favoriser encore plus l'entraide et la solidarité amont-aval. Par ailleurs, d'autres Contrats de Rivière travaillent sur une adaptation qui permettrait d'utiliser l'outil pour sensibiliser le public scolaire et, de la sorte, étendre l'action de l'Exact Lab.



Modeler ~ Simuler ~ Anticiper
les inondations & les sécheresses

Loïc Baltus
Chargé de mission
Culture du Risque d'Inondation

Agenda

Cérémonie de signature

Programme d'actions 2026-2028

Contrats de Rivière Ourthe-Vesdre-Amblève

Vendredi 6 mars 2026
Centre d'Interprétation de la Pierre à Sprimont

(sur invitation)

Opération Rivières Propres 2026

Vesdre & affluents

Le PCDN de Chaudfontaine vous attend
Samedi 21 mars 2026

RDV à 9h rue de la Vesdre 14 à Vaux
(parking du hall onmisport)

Plus d'info : environnement@chaudfontaine.be

Journées Wallonnes de l'Eau 2026 : appel aux activités !

Alors que l'automne n'est pas terminé, nous pensons déjà au printemps prochain…
Eh oui, les **Journées Wallonnes de l'Eau** se préparent longtemps à l'avance !
L'édition 2026 se déroulera du 14 au 29 mars.

Et ces journées ne pourraient avoir lieu sans vous !
Si vous organiser une activité gratuite, n'hésitez pas à nous contacter avant le 15 janvier.
Promenade guidée, visite, atelier/animation, conférence, exposition ou autres activités culturelles…
Toutes vos activités seront mise en avant via le Contrat de Rivière, tant qu'elles mettent l'eau à l'honneur et se déroulent dans le bassin de la Vesdre.

Les journées Wallonnes de l'eau
du 14 au 29 mars 2026

Merci d'avance pour votre éventuelle implication !
Ensemble, faisons (re)découvrir la richesse et la beauté de nos rivières !

Contact : joelle@crvesdre.be
Infos : https://environnement.wallonie.be/JWE

InfoVESDRE - Ed. resp.: Pierre Luxen, Président du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, M. Heymans, L. Baltus)
sauf autre mention
CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 40 - 0471/90 41 96 - 0472/49 79 70
Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : contratrivierevesdre - Web : www.crvesdre.be

Le **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :